

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)



CNIS

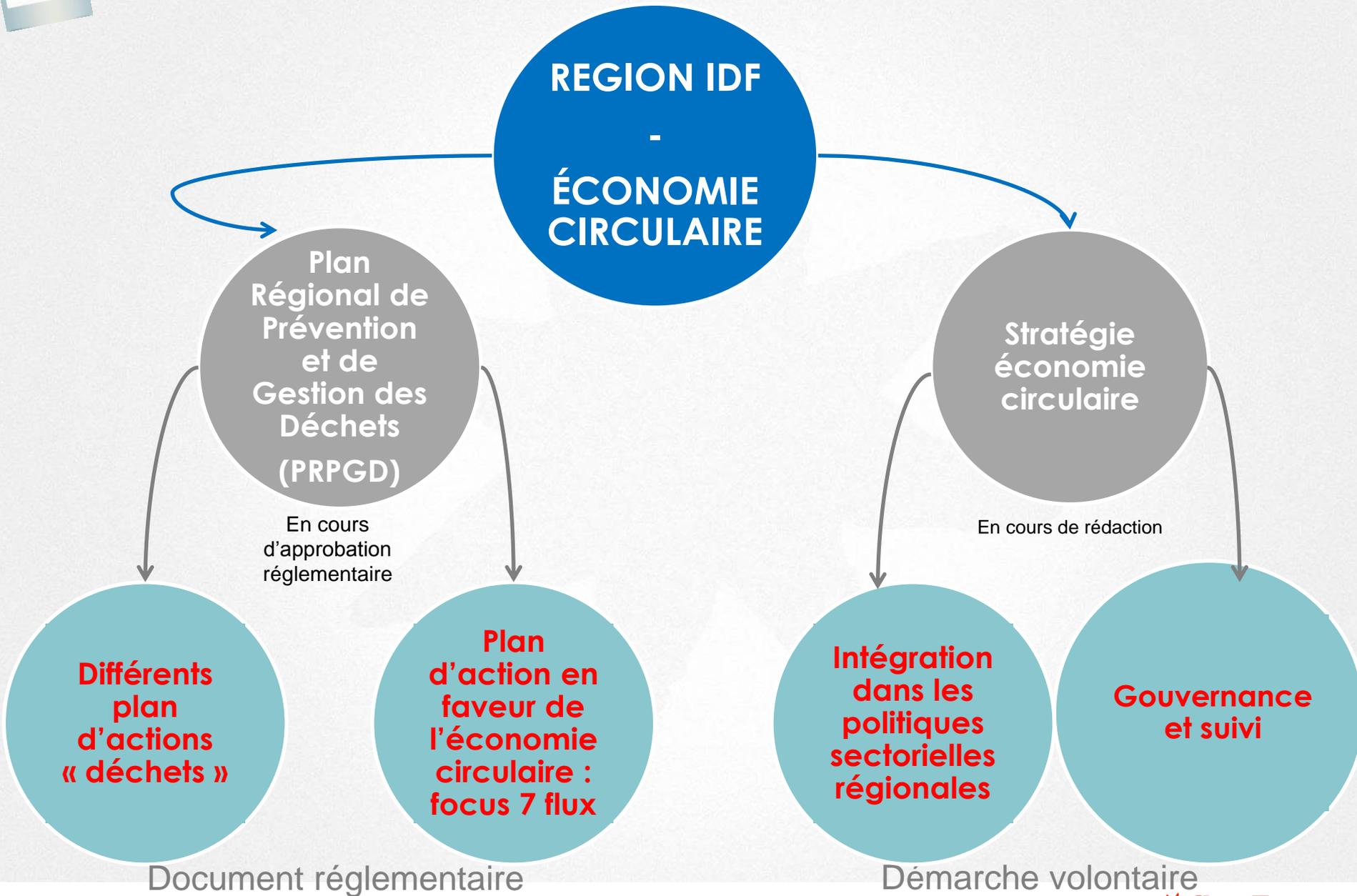
**Commission Environnement et
Développement Durable**

Mercredi 3 avril 2019

**La lutte contre le gaspillage
alimentaire dans le PRPGD d'Île-de-
France**

**Nicolas POUTEAU
Chef de projet service économie
circulaire et déchets**

Région Ile-de-France : économie circulaire





☐ Un plan unique :

- relatif aux déchets des **ménages**, des **activités économiques**, des **collectivités** et des **administrations** et qui concerne les déchets **produits, gérés, importés et exportés**, et les déchets **issus des situations exceptionnelles** (*inondations ...*).
- qui **succèdera au PREDMA, PREDD, PREDAS et PREDEC**.
- qui est **prescriptif** (*devront être compatibles avec le PRPGD les décisions des personnes morales de droit public et leurs concessionnaires dans le domaine des déchets, les décisions de l'Etat pour les autorisations environnementales et les installations classées, les PLPDMA...*).

☐ Un plan qui comprend :

- Un **état des lieux**.
- Une **déclinaison des objectifs nationaux** adaptée au contexte régional.
- Une **planification à 6 et 12 ans** de la prévention et de la gestion des déchets et une planification par nature de déchets.
- Une **évaluation de l'incidence sur le parc des installations et une planification des installations et de filières spécifiques**.
- Un **plan d'action en faveur de l'économie circulaire**.

Exemple 1 des grandes orientations du PRPGD



Changer de paradigme

Massifier l'offre de prévention

Mobiliser la commande publique

Intégrer une part de rémunération sur l'atteinte d'objectifs de réduction des quantités de déchets dans les **marchés publics**

Lutte contre le gaspillage alimentaire
compostage de proximité
réemploi, réutilisation réparation

REDUCTION DES DÉCHETS
=
PRIORITÉ RÉGIONALE

Eco concevoir les bâtiments
Favoriser le réemploi

Former les professionnels et informer les Franciliens et les touristes



Le rôle de la Région et du PRPGD

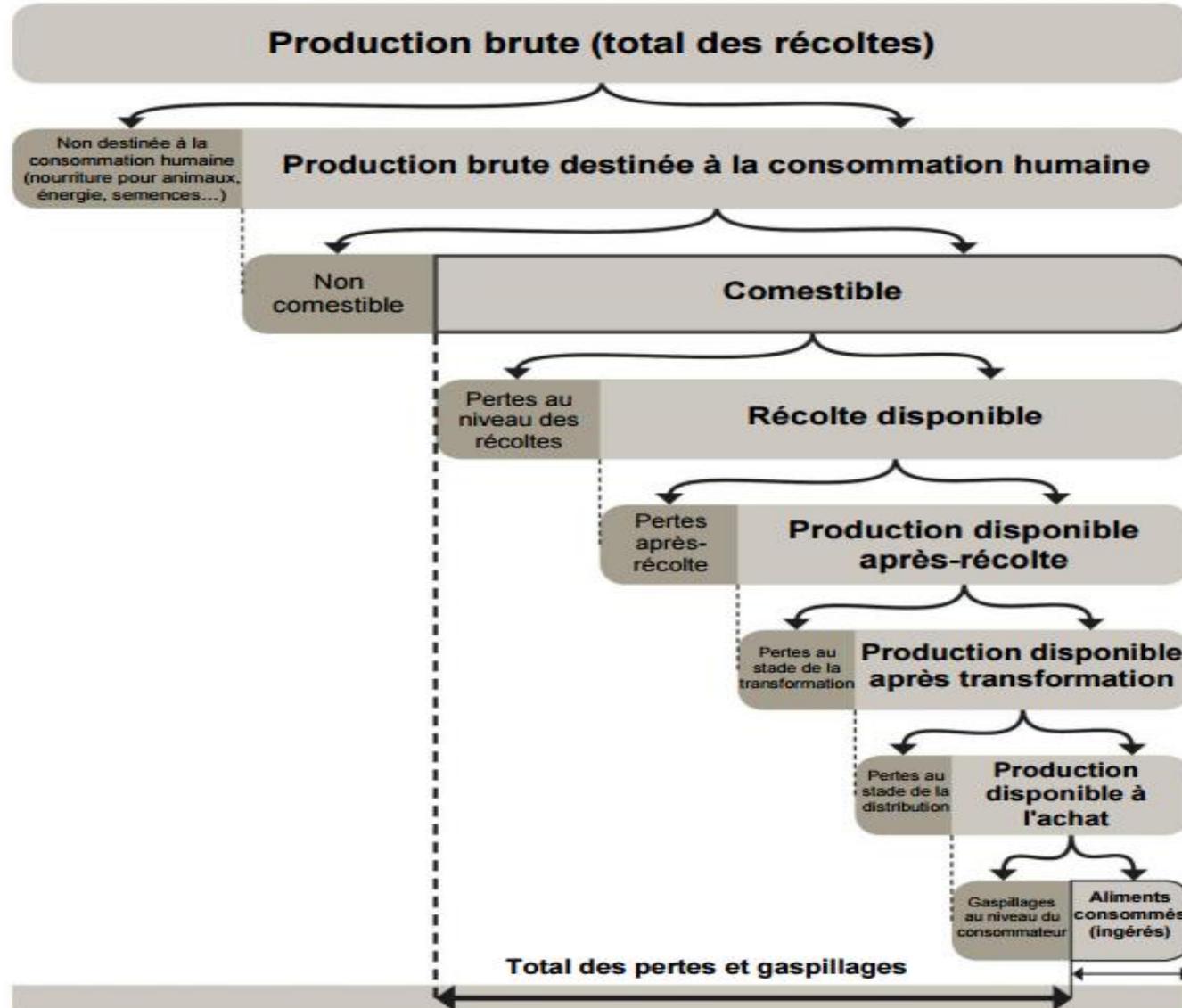
❑ Le **PRPGD** :

- ❑ a pour objet de **coordonner** à l'échelle régionale les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets (*article R 541-13 du Code l'Environnement*)
- ❑ comprend (*notamment*) un **recensement** des actions de lutte contre le **gaspillage alimentaire** mis en œuvre sur le territoire

❑ La **Région** a :

- ❑ un rôle **d'animation et d'accompagnement** des parties prenantes concernées afin d'assurer la coordination nécessaire à l'atteinte des objectifs du plan (*article R.541-25 du Code de l'Environnement*)
- ❑ réunit au moins une fois par an la **CCES** (*Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi*) pour évaluer **l'état d'avancée** de **l'atteinte** des **objectifs fixés** dans le PRPGD

Le gaspillage alimentaire dans le PRPGD



L'objectif dédié à la lutte contre le gaspillage alimentaire

☐ Un objectif de **diminution** du gaspillage alimentaire de :

- ☐ **50 %** entre 2015 et 2025
- ☐ **60 %** entre en 2015 et 2031

☐ 6 grandes actions

- ☐ **coordination des actions menées** sur le territoire francilien par la Région, la DRIAAF, l'ADEME et le Ministère des Solidarités et de la Santé
- ☐ **renforcement de la connaissance** sur les pertes et causes du gaspillage à toutes les étapes de la chaîne du gaspillage alimentaire
- ☐ organisation **d'assises régionales de l'alimentation et du gaspillage alimentaire** afin d'aboutir à un plan régional de lutte contre le gaspillage alimentaire qui sera décliné par les collectivités en charge des PLPDMA
- ☐ développement de la **formation** pour réduire le gaspillage alimentaire
- ☐ **information** par le biais de **campagnes de communication** ciblées
- ☐ faire de l'Île-de-France un **territoire leader** dans la lutte contre le gaspillage alimentaire (*appels à projets innovants...*)

Les sources de données utilisées dans l'état des lieux

❑ **Caractérisations** des Ordures Ménagères Résiduelles (Omr) des collectivités territoriales

- ❑ quantification du gaspillage alimentaire présents dans les Omr
(moyenne des caractérisations de 14 collectivités : 54 kilos / hab / an ; 650 000 tonnes collectées par le SPGD)

❑ **Etudes régionales** portées par la Région Ile-de-France

- ❑ étude estimative de la quantification du gaspillage alimentaire à l'échelle régionale
(entre 2,6 millions et 3,25 millions de tonnes sur toute la chaîne du gaspillage alimentaire)
- ❑ étude sociologique d'appropriation des gestes de prévention des déchets par les Franciliens
- ❑ habitudes alimentaires des Franciliens

❑ **Etudes spécifiques régionales**

- ❑ sondage régional sur les produits alimentaires gaspillés *(parmi 43 aliments proposés)* par les Franciliens et approche macro-économique du coût du gaspillage alimentaire

(34 kilos / hab / an pour les ménages - 205 000 tonnes - 812 millions d'euros)

- ❑ profil et lieux d'achat du consommateur francilien
- ❑ lieu et mode de consommation lors de la pause déjeuner

Les sources de données utilisées dans l'état des lieux

❑ Etudes nationales

- ❑ ratio nationaux moyens de l'ADEME sur les quantités gaspillées (janvier 2016)
- ❑ thèses psychologie comportementale

❑ Connaissance des acteurs territoriaux franciliens

- ❑ politiques d'aides de la Région (*économie circulaire et déchets, agriculture, développement économique, direction des solidarités...*)
- ❑ politiques régionales sectorielles (*pacte agricole par exemple*)
- ❑ Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) des collectivités territoriales (+ *acteurs associés*)
- ❑ appel à projets de la DRIAAF (*Programme National Alimentation*)
- ❑ habilitations des structures pour faire du don alimentaire DRIAAF

❑ Participation aux travaux nationaux

- ❑ Plan national prévention des déchets 2014-2020
- ❑ Pacte National de lutte contre le gaspillage alimentaire
- ❑ Plan national de l'alimentation
- ❑ Futur Programme National Nutrition Santé (PNNS)



Exemples de données manquantes ou partielles

- Recensement des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire menées sur le territoire francilien
- Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire mises en œuvre en restauration collective *(et gain obtenu)*
- Actions de sensibilisation menées en milieu scolaire *(et gain obtenu) (article L.541-15-3 du Code de l'Environnement)*
- Données de quantification régionales du gaspillage alimentaire *(par grandes étapes de la chaîne du gaspillage alimentaire)*
- Données qualitatives sur la consommation des Franciliens
- Nombre de structures proposant du glanage
- Nombre de structures faisant de la redistribution alimentaire
- Nombre de structures franciliennes de mise en relation entre donateurs et association de don alimentaire
- Offre de gourmets bags ou sacs à emporter proposée par les restaurants
- Nombre de restaurants collectifs disposant de légumerie
- ...